

GARANTIE ANNULATION

(Souscrite au moment de la signature du contrat au plus tard 48h après)

Les tarifs :

Emplacement nu : 5 € TTC

Hébergement :

- 5 € TTC par nuit
- 12€ TTC par nuit : Archipel 6chambres / Archipel 7chambres / Villa

Les conditions :

Jusqu'à J-30 : remboursement sans justificatif (avec déduction de la garantie annulation et des frais de réservations)

J-29 à J-1 : remboursement sur justificatif médical ou professionnel atteignant un des participants au séjour (avec déduction des frais de réservation et garantie annulation)

J-J + pendant le séjour : pas de remboursement (tout séjour entamé n'est plus soumis à la garantie annulation).

La garantie annulation comprend le remboursement des frais de séjour (hors frais de réservation et garantie annulation) sur présentation de documents justifiant l'annulation dans les cas suivants :

- Maladie grave, accident grave ou encore décès atteignant un membre de votre famille y compris la rechute, l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante, ainsi que les suites, les séquelles d'un accident survenu antérieurement à la souscription du contrat de vous-même, votre conjoint de droit ou de fait, vos ascendants ou descendants jusqu'au 2ème degré, beaux-pères, belles-mères, sœurs, frères, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, belles-filles, votre tuteur légal ou d'une personne vivant habituellement sous votre toit, de la personne qui vous accompagne pendant votre séjour nominativement citée et assuré au titre de ce contrat, de votre remplaçant professionnel nominativement cité au moment de la souscription, de la personne chargée pendant votre séjour de la garde de vos enfants mineurs, ou d'une personne handicapée dont vous êtes le tuteur légal vivant sous le même toit que vous, que vous en soyez le tuteur légal.)
- Complication de grossesse avant le 7° mois d'une des personnes participantes au séjour et assurée au titre de ce contrat qui entraînent la cessation absolue de toute activité.
- Dommages matériels importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence
- Licenciement économique ou rupture conventionnelle de vous-même ou de votre conjoint de fait ou de droit assuré par ce même contrat à la condition que la procédure n'ait pas été engagée antérieurement à la souscription du contrat.

En cas de sinistre, avertir par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception au camping Le Suroit, 25 bis Av. du Pas des Bœufs, 17580 Le Bois-Plage-en-Ré, en apportant la preuve écrite du sinistre ou par mail à contact@lesuroit.fr.

CANCELLATION GUARANTEE

(taken out at the time of signing the contract and no later than 48 hours later)

Rates:

- Tent pitch: **5 € per night**

Accommodation:

- **5 € per night**
- **12€ per night for : L'Archipel 6bedrooms/L'Archipel 7bedrooms/Villa**

Conditions:

Up to D-30: reimbursement without proof (with deduction of the cancellation guarantee and booking fees)

D-29 to D-1: reimbursement on medical or professional proof of illness of one of the participants in the holiday (with deduction of booking fees and cancellation guarantee)

D-D + during the holiday: no reimbursement (any holiday already started is no longer subject to the cancellation guarantee). The cancellation guarantee includes reimbursement of the cost of the stay (excluding booking fees and cancellation guarantee) on presentation of documents justifying the cancellation in the following cases:

- Serious illness, serious accident or death affecting a member of your family, including a relapse or worsening of a chronic or pre-existing illness, as well as the consequences or after-effects of an accident that occurred prior to taking out the policy yourself, your spouse or partner in law, your ascendants or descendants up to the 2nd degree, fathers-in-law, mothers-in-law, sisters, brothers, brothers-in-law, sisters-in-law, sons-in-law, daughters-in-law, your legal guardian or a person usually living under your roof, the person accompanying you during your stay named and insured under this contract, your professional replacement named at the time of subscription, the person responsible during your stay for looking after your minor children, or a disabled person for whom you are the legal guardian living under the same roof as you, whether or not you are the legal guardian.)
- Complication of pregnancy before the 7th month of one of the persons taking part in the holiday and insured under this policy, which results in the absolute cessation of all activity.
- Redundancy or termination of contract by you or your de facto or de jure spouse insured under this policy, provided that the procedure was not initiated prior to taking out the policy.

In the event of a claim, notify Le Suroit campsite, 25 bis Av. du Pas des Boeufs, 17580 Le Bois-Plage-en-Ré, in writing by registered letter with acknowledgement of receipt, providing written proof of the claim, or by e-mail to contact@lesuroit.fr